

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER EST DU 14 JUIN 2017

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 08, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. BOUCHAUD.- Bonsoir à tous. Merci d'être là. En attendant l'arrivée de M. le Maire, je vais procéder à l'appel.

(M. Bouchaud procède à l'appel des Conseillers de quartier.)

Je vous remercie d'être si nombreux.

I. COMMUNICATIONS :

M. BOUCHAUD.- Nous allons commencer, M. le Maire va nous rejoindre rapidement. Vous avez tous eu l'ordre du jour. Dans les communications, nous avons le bilan d'« Istres Propre » avec Mme Céline Camoin, Elue à la Jeunesse.

• Bilan Istres Propre

Mme CAMOIN.- « Istres Propre », 8^{ème} édition, un total de plus de 3 500 bénévoles écocitoyens qui se sont mobilisés durant l'opération. Il faut souligner l'engagement remarquable du monde de l'éducation, plus de 2 000 enfants, enseignants et encadrants mobilisés. La belle implication du monde du handicap, près de 280 bénévoles et encadrants mobilisés. L'engagement volontariste de l'AFPA, près de 300 stagiaires et encadrants mobilisés dans l'action.

(Arrivée de M. le Maire.)

Spécifique sur le quartier Est. Une progression globale de 70 écocitoyens. 491 personnes ont participé, contre 425 l'année dernière. C'est une belle affluence. A la Romaniquette, il y a eu un rendez-vous intergénérationnel entre les jeunes de l'EPJ, le service civique, l'Association Jeunes et Solidaires, et un point de ralliement autour de l'étang. Les sportifs de l'OMS ont fait le nombre, heureusement. À noter la présence de peu de personnes du CIQ de l'Étang de l'Olivier. M. Garcia tenait à faire ce point.

Nous devons continuer à nous investir pour défendre la qualité de vie et préserver la propreté de notre ville et de notre environnement, sans relâche, avec ténacité et fierté. Éduquer, sensibiliser, impliquer, associer, mobiliser, transmettre, s'engager tous ensemble pour nous tous et nos enfants, gardiens de notre futur.

M. BOUCHAUD.- Merci, Madame Camoin. Dans les communications, nous avons le Plan Canicule 2017. Avons-nous un représentant ? Mme Jullien.

• Plan Canicule 2017

Mme JULLIEN.- Depuis 2004, le CCAS est chargé d'inscrire les personnes âgées de plus de 65 ans qui le désirent sur un registre « Canicule », afin qu'elles puissent être contactées en cas de canicule ou de grosses chaleurs pour être visitées ou éventuellement secourues. On est à plus de 150 inscriptions. Cela va continuer, car tous les lieux publics vont être alertés et des informations vont être déposées.

M. BOUCHAUD.- Merci.

M. le Maire.- À ce propos, pour être plus complet, nous avons édité une brochure pour que les choses soient bien calées, notamment en matière d'explications des mesures préventives et des secours nécessaires. Vous avez sous les yeux les mesures préventives. Il s'agit de combattre la chaleur, de veiller à éviter la déshydratation, mais surtout, avoir les bons réflexes. À travers les symptômes que vous pouvez ressentir ou que d'autres peuvent ressentir, à côté d'eux pour les aider au cas où, vous avez une liste d'éléments qui peuvent concourir à une meilleure connaissance du sujet. Je précise, même si cela n'a pas beaucoup d'importance, que nous avons lancé le Plan Canicule bien avant que celui-ci n'existe officiellement. En effet, il y a quelques années, particulièrement avec malheureusement l'hécatombe de 2003, il y a eu beaucoup de regrets, mais pour autant il n'y a pas eu de mesures immédiates. Nous les avons mises en place à cette époque. Il est évident qu'il est utile qu'on les approfondisse et que l'on en fasse un véritable élément de connaissance puisque, au-delà du rôle opérationnel de Mme Jullien et des services sociaux, la Maison de la Santé, qui aujourd'hui a plus d'espace pour l'explication des pathologies, joue également son rôle. C'est un étai préventif que nous avons mis en place.

- **Développement durable**

- **Démarche « zéro pesticide » pour la réalisation d'un Plan Communal de désherbage**

M. BOUCHAUD.- La parole est à M. Tricon, Département Environnement et Développement.

M. TRICON.- Suite au constat de pollution des eaux françaises, notamment dans notre région, le législateur a décidé de durcir la réglementation. De ce fait, deux lois ont été prises en 2014 et en 2015 qui ont réduit l'usage des produits phytosanitaires. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités publiques, donc les communes, n'ont plus l'autorisation d'utiliser les produits phytosanitaires pour gérer les espaces publics dont la commune a la charge. C'est la raison pour laquelle, suite à cette réglementation très contraignante, l'étude d'un Plan Communal de désherbage permet de se conformer à cette réglementation en identifiant les zones à désherber, en proposant des solutions alternatives au désherbage chimique avec du désherbage thermique, mécanique, ou d'autres méthodes. Cela permet surtout d'obtenir des aides publiques pour l'achat de matériels alternatifs.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (Pas d'observation.)

Je voudrais intervenir sur ce point, car il est sûr que nous avons l'obligation d'appliquer la loi, mais je voudrais prévenir ceux qui pourraient avoir un mauvais sentiment, comme je l'ai d'ailleurs. C'est un élément qui est sans doute de nature à produire un effet positif sur l'environnement, mais cela a un effet très négatif sur deux choses. La première, c'est que les herbes folles enlevées repoussent quelques jours plus tard, ce qui fait que l'on est toujours en situation de courir après l'herbe folle. La deuxième, c'est qu'étant donné que l'on a un personnel qui est cadré pour cette mission, il ne peut pas les doubler. Par conséquent, si jamais vous vous posez des questions sur le fait que la ville n'est pas bien entretenue, qu'il y a des herbes, je me suis fait la remarque et je l'ai faite à mes services qui m'ont dit : « Monsieur le Maire, on est passé il y a 4 jours, on a tout enlevé. Aujourd'hui, cela a déjà repoussé ».

On accepte tous le phytosanitaire, on applique la loi, mais mesurez bien, car surtout sur les parties qui mélangent le bitume et le reste, vous voyez parfois des herbes passer à travers le goudron ou contre les murs, c'est un élément très négatif parce que nous les avons ramassés quelques jours plus tôt. On le fait, bien sûr, mais il faut savoir que parfois on n'a pas la tranquillité absolue sur ce que l'on considère un environnement bien nettoyé.

Mme BARADEL.- Je crois que le désherbant thermique est quelque chose que l'on chauffe, il paraît que cela brûle jusqu'à la racine. Je pense que lorsque nous aurons fini d'utiliser des *trucs* bio liquides qui n'empêchent pas l'herbe de repousser... Et s'il y a des subventions, comme vient de le dire Monsieur, pour pouvoir équiper la Ville en désherbant thermique, peut-être qu'il ne faudra pas en faire souvent et que les passages ne seront pas nécessaires.

M. le Maire.- Je pense que mes services travaillent de la meilleure des façons depuis longtemps sur le sujet. Je leur fais confiance pour cela. S'ils sont à même de faire cette remarque qu'ils me transmettent c'est qu'ils voient la limite de l'opération. Peut-être qu'il y a des tiges de végétation qui sont plus ou moins résistantes que d'autres, je n'en sais rien, ce qui est sûr c'est que le phytosanitaire, avec son application complète, a des effets qui font qu'aujourd'hui on est dans une autre situation. C'est tout ce que je veux dire. Car je ne voudrais pas qu'à un moment donné on fasse le reproche à la Commune de ne pas entretenir ses voiries. Comme j'ai pu moi-même le dire à mes collaborateurs : « Qu'est-ce qu'il se passe ? Là, vous ne passez pas ». « Monsieur le Maire, on est passé il y a 3 jours ».

Mme BARADEL.- Je voudrais un peu contrecarrer cela. En effet, les gens sont passés dans ma rue, je les ai vus. Il est vrai qu'ils ont fait un travail correct, exceptionnel...

M. le Maire.- Vous pouvez même dire remarquable.

Mme BARADEL.- Remarquable. Et les herbes folles jaunissent à peine. Il ne me semble pas avoir observé dans ma rue une repousse très rapide. Cela veut dire que les produits utilisés à ce jour sont encore efficaces. Sauf qu'évidemment, dans quelques mois cela va repousser. Je l'ai utilisé pour mon jardin et la personne m'a dit : « Madame, un *truc* thermique va vous coûter cher à l'achat, mais cela brûle jusqu'à la racine et vous en avez pour longtemps ». Je n'ai pas fait cet achat, j'ai 20 m², mais il est vrai que peut-être...

M. le Maire.- Madame Baradel, vous ne voulez pas une mutation de service ?

Mme BARADEL.- J'ai préféré opter pour une autre branche, Monsieur Bernardini. Je piste un autre service.

M. le Maire.- Merci pour ces éléments supplémentaires.

- **Qualité de l'air intérieur dans les structures de la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires**

M. le Maire.- À une époque, on a lancé une opération inédite. Ce n'est pas parce que nous ne crions pas toutes les cinq minutes que nous sommes les rois de l'écologie que nous n'en faisons pas. On a fait une opération inédite puisque nous avons voulu mesurer l'air dans les équipements publics, et plus particulièrement dans les endroits où les enfants sont rassemblés, des plus jeunes aux moins jeunes, c'est-à-dire des crèches, haltes-garderies, jusqu'aux primaires, pour avoir une qualité de l'air presque stérilisée, avec les meilleurs effets pour le côté pulmonaire. Aujourd'hui, on est donc capable d'en faire presque des éléments de surveillance, de contrôle et de mesure. C'est conforme à notre attente, le renouvellement de l'air se fait dans des conditions de qualité. Monsieur Tron, allez-y.

M. TRON.- Merci, Monsieur le Maire. De façon synthétique, depuis la rentrée scolaire 2016 la Commune a installé, via la Société HDSN, des capteurs connectés dans l'ensemble des structures de la petite enfance et des écoles élémentaires et primaires. Ce sont des capteurs qui ont vocation à mesurer en temps réel la qualité de l'air intérieur. Les paramètres sont la température, l'hygrométrie, les COV (Composés Organiques Volatils), et le dioxyde de carbone. La Commune d'Istres a été précurseur en la matière dans la mesure où l'évolution réglementaire impose un audit et un diagnostic des différents systèmes d'aération et de ventilation dans les différents bâtiments communaux précités, à compter du 1^{er} janvier 2018. De ce fait, dès le mois de juillet, les agents du Département feront un inventaire de l'ensemble de ces équipements pour mesurer et vérifier que l'ensemble des moyens d'aération fonctionne bien.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le sujet ? (Pas d'observation.)

- **Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de divers bâtiments publics**

M. le Maire.- C'est pour vous informer que notre souhait d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers bâtiments publics est en train de suivre ses séquences. Qui intervient sur ce point ? Monsieur Tron, avez-vous le rapport sous les yeux ?

M. TRON.- C'est un dossier suivi par M. Christophe Imbert, mais je peux en dire quelques mots. La Commune avait lancé un appel d'offres qui a été remporté par la Générale du Solaire. L'objectif est d'équiper les toitures des bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques en vue de la production d'électricité. À ce stade, il y a différentes procédures administratives, notamment liées aux permis de construire qui ont été déposés. Sachant qu'en contrepartie, cette société a dégagé une enveloppe financière très importante de 1 M€ visant à réhabiliter l'ensemble des toitures où seront déposés ces panneaux photovoltaïques.

Sur la commune, il y a un historique. Il y a déjà de nombreuses centrales photovoltaïques présentes, notamment celle de Sulauze, avec 140 000 panneaux et une capacité de 12 MW, et également la Massuguière 1 et la Massuguière 2 qui totalisent 9 MW. La Ville s'est impliquée dans tous ces projets. Il y a également le parc d'Artillerie à Entressen qui est en cours d'étude de faisabilité pour une puissance estimée à 10 MW, et des microcentrales, à savoir la mise en place d'ombrières sur les différents parkings présents sur la commune. À noter que le premier hypermarché de France équipé d'une toiture photovoltaïque est le Géant Casino de la ville d'Istres.

M. le Maire.- Merci. D'ailleurs, pour donner une idée synthétique et pour placer Istres encore une fois à la pointe de cette culture de l'énergie nouvelle, à base cette fois-ci du photovoltaïque, nous sommes la première entité départementale. Nous produisons 38 MW et nous en avons encore 21 en projet. Autant dans les projets qui viennent d'être cités pour les installations futures sur certains équipements que certains sites à caractère privé, mais qui rentrent dans la production. À jour, cela représente à peu près l'équivalent de 20 000 foyers en branchement électrique. Il est évident que l'on ne peut pas avoir une autonomie sur notre propre ville, puisque tout cela est rassemblé dans un drain électrique complet qui va à la production générale, mais si l'on pouvait identifier les choses, cela représente 20 000 foyers alimentés.

- **Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)**
- **Acquisition de véhicules électriques neufs – Attribution d'une subvention**

M. le Maire.- Pour rester dans ce cadre de l'énergie électrique, un rappel de notre action sur les véhicules électriques. Je vous rappelle que nous avons imaginé que nous pouvions être un acteur inductif sur le changement de vie quotidienne à travers la pratique de la voiture, à travers son fonctionnement, à travers peut-être son utilisation lorsque c'est aussi et surtout un deuxième véhicule. En effet, on peut comprendre que les gens soient encore réticents sur le taux d'autonomie lorsqu'il s'agit d'avoir un seul véhicule, mais quand on en a deux, on peut peut-être imaginer un système plus hybride. Nous avons donc pris des délibérations au Conseil municipal, nous encourageons l'acquisition de véhicules électriques par l'attribution d'une subvention, et nous donnons la facilité aux Istréens de pouvoir se brancher facilement hors de chez eux à des moments où la voiture n'est pas nécessaire ou quand ils sont employés quelque part à une occupation quelconque, nous pouvons leur donner la possibilité d'être ravitaillés.

Nous avons donc lancé avec un réseau important une kyrielle de bornes qui ont été pensées avec une recharge double, d'autant plus que maintenant on peut aller plus vite que par le passé pour limiter le temps d'attente. Aujourd'hui nous avons un réseau absolument étonnant qui dépasse les petites expériences qui existent de part et d'autre, lorsqu'elles existent. Nous avons mis 28 bornes de recharge double, cela fait donc 56 possibilités d'être

ravitailés, ce qui est énorme. Cela nous a d'ailleurs limité quelques places de stationnement, notamment sur le parking de l'Hôtel de Ville.

C'est un élément qui a été apprécié par les pouvoirs publics puisque, sur les 430 000 € de dépenses sur la globalité de ce projet, nous avons reçu une subvention de 168 000 €. C'est une subvention forte qui montre encore une fois la portée de notre réseau, la portée d'attention dans le sens politique de la réduction d'énergie, et aussi le fait de nous aider, puisque nous étions pilotes en la matière.

Je vous disais que nous avons procédé à des aides aux particuliers, pour les véhicules à raison de 1 500 €, mais aussi pour les vélos électriques, 150 €. Nous avons bien sûr limité cela à une enveloppe, ce qui pourrait correspondre à 50 voitures par an. Ce n'est pas négligeable. Cette enveloppe est dédiée à ce changement de mode de locomotion. Dans l'avenir, on peut espérer une acclimatation nouvelle de la pratique de la voiture et plus de véhicules électriques. Nous le souhaitons de tout cœur, nous sommes bien partis, nous avons accordé 4 ou 5 demandes de subvention.

M. TRON.- Actuellement, il y a eu 6 demandes de cofinancement pour les véhicules deux-roues et 2 demandes pour l'acquisition de voitures électriques neuves.

M. le Maire.- Nous ne sautons pas au plafond, mais nous sommes contents que le pli se prenne. D'ailleurs, cette subvention s'ajoute à une subvention d'État qui pourrait être expliquée par celui qui l'octroie.

• Déploiement du très haut débit Internet.

M. le Maire.- Quelqu'un veut-il intervenir ? (Pas d'observation.)

Je resterai très sommaire, mais quand même un peu plus précis que d'habitude. Très sommaire, car nous sommes dans une situation où tout le monde se plaint de la chose avec plus ou moins conscience de vérité, parce que le problème d'Internet n'est pas un problème de lacunes partout. Lorsqu'il y a une vraie lacune elle est criarde, et les gens ont un handicap, notamment ceux qui ont de plus en plus recours à Internet pour des questions de travail. Par exemple, ceux qui ont opté pour le télétravail peuvent être gênés. C'est surtout vers l'Étang de l'Olivier, sur Entressen, les Bellons, qu'il y a les éléments les plus importants et les plus significatifs. Pour les autres, cela existe, mais il y a beaucoup trop de rattachements pour avoir un débit suffisant.

Nous n'y sommes pour rien dans cette opération, si ce n'est que l'on presse les opérateurs de mettre en forme les engagements qu'ils ont pris au niveau national, au niveau de l'État, et que l'État lui-même a pris au niveau des administrés, à savoir que toutes les maisons de France puissent être rattachées, quel que soit le lieu où elles se trouvent. Nous n'avons qu'un rôle de pression sur nos opérateurs pour que les choses se fassent.

Pendant un certain temps nous avons eu des discussions, avec SFR, puis avec Orange, chacun devant se partager le marché de manière officielle et reconnue. Il n'y avait pas d'entente illicite, c'était même un accord d'État pour qu'ils puissent intervenir. Ne me demandez pas ce qu'il s'est passé entre-temps, je n'en sais rien. On a rencontré des personnes de SFR qui nous ont dit : « Nous allons faire ». On a rencontré des personnes d'Orange qui nous ont dit : « Nous allons faire ». Au final, tout le monde fait tout.

L'intérêt de l'opération pour les administrés que nous sommes, c'est que nous allons finalement disposer de deux réseaux. Cela peut paraître curieux, car certains n'en ont pas du tout, mais nous allons avoir deux réseaux. Cela veut dire que chacun de vous pourra faire jouer la concurrence pour se brancher chez qui il veut. C'est une cacophonie positive.

D'ici la fin de l'année, peut-être même plus tôt, dès septembre, nous serons en mesure de donner le calendrier d'intervention pour chaque opérateur dans le lieu qu'il aura désigné pour travailler. La seule chose que l'on peut dire de manière certaine aujourd'hui c'est que les travaux ont commencé. Ils ont commencé dans les emplacements de modules, d'éléments centraux où la fibre est branchée pour qu'après elle puisse être transmise plus loin dans le réseau jusqu'aux habitations.

Nous en sommes donc au début, nous voyons la lumière au bout du tunnel. Maintenant, il y a un certain temps pour le réaliser, il y en aura sans doute au moins pour 3 ans, parce que la totalité de la ville devra être prise en compte, mais l'avantage c'est que vous aurez la possibilité de faire jouer la concurrence.

Y a-t-il des questions sur ce point ? (Pas d'observation.)

• Travaux

- **Aménagement du chemin du Tour de l'Étang de l'Olivier – Création d'un assainissement d'eaux usées et enfouissement des réseaux secs et humides**

M. CASADO.- Les travaux d'aménagement du chemin du Tour de l'Étang, c'est-à-dire la création du réseau d'eaux usées sur l'ensemble du parcours de l'Étang de l'Olivier est en cours d'étude. On devait démarrer cette année mais l'on ne démarrera qu'en 2018. Nous sommes en phase préliminaire de l'avant-projet. Les travaux consisteront en la réfection complète de la chaussée et l'élargissement de la voie dès que c'est possible, car la route du Tour de l'Étang de l'Olivier est étroite à certains endroits et il est compliqué de partager la chaussée entre les gens qui courent, les gens qui font du vélo et les riverains qui se rendent chez eux en voiture. On va faire ce que l'on peut pour placer des refuges pour que les gens puissent au moins se mettre à l'abri. Ces travaux de surface sont consécutifs aux

travaux qu'il y aura en dessous avec la création du réseau d'eaux usées qui se fera sur tout le parcours du Tour de l'Etang de l'Olivier et sur le chemin de Sorbes.

Il y aura aussi la mise en discrétion des réseaux électriques. Tous les poteaux électriques qui dégradent la vue et le paysage de ce quartier seront enterrés. Ces travaux démarreront au deuxième trimestre 2018 pour s'achever au premier trimestre 2020. Ils se dérouleront par tronçon pour ne pas trop perturber la circulation.

Quelques chiffres. Le coût estimatif s'élève à 2 712 000 €, plus 3 385 000 € pour la voirie. Et la création du réseau d'eaux usées s'élève à 7 687 000 €. Cela représente un total de 14 M€, avec quelques annexes et des aménagements paysagers sur le tour de l'Etang de l'Olivier.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le sujet ? (Pas d'observation.)

Il est évident que ceci est déterminant dans les modifications de zonage intégrées au PLU qui permettent d'avoir un taux de constructions plus fort, mais à partir du moment où les réseaux seront là. Si cette densification est permise, puisque les textes le demandent aussi, il faudra que nous ayons –et nous sommes en train d'y travailler– une espèce de règlement applicable à tous pour que les parcelles de 4 000 m² ne soient pas non plus l'occasion de créer un lotissement chaque fois. En tout cas, nous le ferons voter au Conseil municipal. On peut permettre, accepter, comprendre, la vente d'une maison à titre lucratif ou la construction d'une ou deux maisons à titre familial, mais il est hors de question de faire un lotissement sur 4 000 m². On a déjà vu des dossiers déposés où il y avait des maisons sur des terrains de 197 m². Il est hors de question. Aujourd'hui, on a suffisamment d'espaces immobiliers pour faire des propositions à ceux qui veulent acheter un nouveau logement. On veut faciliter la vente pour ceux qui voudraient se débarrasser d'une partie d'une parcelle, car on peut comprendre que 4 000 m² soit trop large, mais l'on ne veut pas que cela soit un élément anarchique. M. Casado et M. Chalendard travaillent sur l'élaboration d'un règlement pour que la réglementation soit suffisamment contraignante.

○ Fermeture du Ranquet

M. le Maire.- Il s'agit d'un point d'actualité. Avant de laisser la parole à M. Malacarne pour vous expliquer les éléments techniques et réglementaires, je voudrais rappeler les deux raisons de cette décision.

La première qui est essentielle, c'est que nous avons voulu assurer de bonnes conditions de sécurité au cas où. Je rappelle que l'an dernier il y a eu un feu qui n'a pas été très éloigné du Ranquet, qui demandait le passage par le Ranquet et qui a vu une contrainte majeure à cause de la circulation et des stationnements en empêchant toute fluidité et tout passage. Il y a eu un temps de retard. Heureusement, les canadiens étaient là et les choses se sont bien déroulées, mais il y a eu un déficit de temps. C'est très préjudiciable et dangereux, il est hors de question de courir ce genre de risques à nouveau.

La deuxième raison, c'est que les gens du Ranquet se plaignent, à juste titre, d'une agitation particulière les mois d'été, il faut donc à tout prix régler les choses pour qu'il y ait un meilleur vivre ensemble. Cela se passe la journée, la soirée et la nuit. Là aussi, nous avons voulu avoir une forme de fermeture et/ou –cela dépend des heures– une forme de contrôle, de présence, parfois par la Police municipale –la majeure partie du temps d'ailleurs– mais aussi par des vigiles privés dont M. Malacarne va vous donner quelques explications. Nous avons présenté la nouvelle formule à tous les habitants du Ranquet. L'auditorium de la Mairie était *full*, à ras bord, il y avait beaucoup de personnes. Je n'ai pas entendu une seule personne qui a regretté, qui s'est opposée.

En revanche, j'ai entendu des personnes qui avaient des inquiétudes pour leurs visites propres. Déjà, on a bien fait comprendre que cela ne s'appliquait qu'à ceux qui descendaient, puisqu'il y a Ranquet ville et Ranquet plage, cela s'applique donc pour Ranquet plage. C'est-à-dire les gens qui descendent pour aller au Ranquet ou qui empruntent les voies pour aller au Ranquet. Ce qui a été intéressant c'est que, finalement, on pense connaître des choses, mais elles sont bien loin des vérités. On peut imaginer qu'une personne ait une voiture, deux voitures, ou quelquefois deux et demie, parce que c'est une moyenne. Comme je m'étais engagé à ce que ceux qui ont un droit de propriété puissent aller chez eux, j'ai signé des actes de passage pour 6 voitures par foyer. J'ai signé cela à deux reprises, pour 6 et 5 voitures. Vous voyez que les éléments que l'on croit être la moyenne butent parfois avec les réalités. Pour ces réalités-là, il faut avoir les mesures appropriées. C'est le cas de celles que M. Malacarne va vous présenter.

M. MALACARNE.- Ce dispositif rentrera en vigueur dès ce week-end, les 17 et 18 juin, de 12h à 20h, puis à partir de la semaine suivante, du samedi 24 au dimanche 3 septembre, de 12h à 18h du lundi au vendredi, et de 12h à 20h les week-ends et jours fériés. Une exception sera faite pour le week-end du 9 au 10 septembre où la présence de la surveillance sera effective de 12h à 20h.

Cette surveillance va s'articuler par la pose de trois barrières qui nous permettront de réguler le flux de circulation, notamment des personnes qui fréquentent la plage, pour essayer de ramener une forme de quiétude. Pour éviter tout ce qui est tapage et tout ce qui est stationnement anarchique, comme l'a souligné M. le Maire. En effet, lors de l'incendie du mois d'août dernier, les services de secours ont mis plus de 20 minutes avant d'arriver sur les lieux du sinistre. Deux barrières seront donc installées, une sur la traverse des Oiseaux et une en haut du chemin de la Pinède, à l'intersection avec le chemin de la Digue. Ces barrières seront en place pour toute la saison estivale et, d'après les informations que j'ai eues, elles ont été installées aujourd'hui. Et sur le chemin de la Digue, une barrière mobile sera actionnée par un agent de sécurité qui aura été formé et mis au courant de la procédure d'accès au quartier du Ranquet.

Comment les gens pourront-ils accéder à ce site ? Tout d'abord, les riverains qui auront fait une demande préalable, soit par courrier, soit par e-mail, au service du droit de place pour l'obtention de ce libre accès, il leur sera

demandé le numéro d'immatriculation du véhicule et tout autre renseignement concernant le foyer. En dehors de ces horaires d'ouverture, les résidents devront contacter le CSU (Centre de Supervision Urbain) lorsqu'ils auront des personnes qui viendront leur rendre visite. J'ai eu une réunion avec les agents du CSU pas plus tard que la semaine dernière durant laquelle je leur ai expliqué la procédure de mise à disposition des codes pour les personnes qui viendraient visiter les personnes habitant au Ranquet.

Parallèlement à cela, comme l'a souligné M. le Maire, il y aura une présence policière plus accrue sur le secteur, notamment les premiers jours de mise en action du dispositif où il faudra sûrement assister la Société MD2 dans ses démarches. Il y aura également la présence d'un maître-chien sur tout le front de plage qui permettra de sécuriser les lieux en été et d'alerter la Police municipale, si besoin, et nous interviendrons le plus rapidement possible.

M. le Maire.- C'est une opération dont on se serait passé, car elle est quand même importante : 50 000 €. Mais compte tenu des éléments trop régulièrement portés à ma connaissance chaque jour des mois de juillet et d'août dernier, à un moment donné il faut prendre le taureau par les cornes et faire en sorte que les gens qui se trouvent au Ranquet vivent en toute quiétude. Ils méritent d'être protégés de toutes les incivilités de part et d'autre, notamment d'agitations régulières de gens qui viennent faire du cross, de la moto, à des heures indues, lorsque la nuit est bien avancée et que tout le monde aspire au repos.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

M. RICCI.- Je voudrais savoir si ces points de contrôle vont être vidéosurveillés, pour éviter les rixes ou autres problèmes.

M. MAYOR.- Relativement à la mise en place du dispositif, comme vous l'a dit M. le Maire et complété par M. Malacarne, nous avons un investissement complémentaire qui comprend des moyens humains et matériels, mais il n'y a pas de zone de vidéoprotection prévue pour ce secteur. Néanmoins, je tiens à vous préciser que, eu égard aux problématiques rencontrées les années précédentes et l'année dernière en particulier, avec la difficulté liée à l'incendie dont on a parlé et à d'autres incivilités de nuit, les horaires qui ont été donnés sont le complément de ce qui se faisait l'année précédente. Toutefois, nous avons un service de Police municipale qui travaille 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et qui, au regard des problématiques, sera présent à la moindre demande pour intervenir de jour et de nuit sur les points évoqués, s'il y avait des problèmes et s'il y avait une nécessité d'intervention immédiate ou dans les plus brefs délais. Le tout en relation avec le Commissariat de police d'Istres qui est aussi informé de la démarche de sécurisation complémentaire de la zone du Ranquet. Eu égard à l'excellence des relations que nous avons avec le Commissaire de police, le cumul de la Police nationale avec nos forces de Police municipale et la société complémentaire devrait nous permettre d'avoir un bon résultat cette année.

M. NUNEZ.- Où les utilisateurs de la plage du Ranquet qui ne peuvent pas descendre en voiture vont-ils laisser leur voiture ? Des parkings vont-ils être aménagés en haut ? Des navettes sont-elles mises en place ? Est-ce qu'un moyen de transport économique, écologique, va être mis en place durant la saison ?

M. le Maire.- Monsieur Nunez, vous ne connaissez que la fête de la Saint Jean. (Rires.) Si vous alliez au jazz ou à la fête votive du Ranquet, vous verriez qu'il y a des places réservées pour les stationnements en hauteur, c'est-à-dire sur Ranquet ville, qui permettent aux utilisateurs qui veulent aller assister aux manifestations de descendre en navette jusqu'en bas. C'est pour les jours de manifestations officielles. Les autres jours, les gens restent avec leurs propres moyens pour descendre jusqu'à la plage.

M. NUNEZ.- D'accord. Cela étant dit, en ce qui me concerne, je me gare chez ma sœur.

M. le Maire.- À la Romaniquette c'est pareil. Il y a quelques places en bas, mais le gros des troupes reste en haut.

M. REINAUDI.- Bonjour. En ce moment au Ranquet il y a des motos qui pétaradent avec pratiquement un échappement libre. Tous les jours cela continue, malgré la présence...

M. le Maire.- Vous dites « Tous les jours », est-ce la journée ou la nuit ?

M. REINAUDI.- La journée, à échappement libre. Cela fait un bruit du tonnerre, avec des décibels...

M. le Maire.- On va voir les possibilités. Répondez, Monsieur Malacarne.

M. MALACARNE.- À ce sujet, je croyais voir M. Mariniello ce soir à cette réunion...

M. le Maire.- M. Mariniello est excusé, son père se fait opérer aujourd'hui.

M. MALACARNE.- Je me suis permis de le contacter. Je l'ai eu au téléphone hier et nous avons fait le point des problèmes rencontrés sur le secteur. Je me suis engagé à mettre en place des actions pour limiter tous les

problèmes de circulation de véhicules, on en a discuté. Ainsi que des problèmes concernant les circulations de jet-skis. J'ai également contacté la Brigade nautique de Martigues pour que des actions soient menées rapidement afin de pouvoir apporter une réponse à vos attentes. Je ne sais pas si M. Mariniello vous a fait part de mon appel, je l'ai eu pas plus tard qu'hier au téléphone.

Et pour compléter votre propos, Monsieur le Maire, ce matin j'ai eu au téléphone le Commissaire de police qui m'a demandé de lui envoyer une note explicative du dispositif mis en place pour qu'il puisse s'y associer avec ses effectifs.

M. le Maire.- Il est certain, Monsieur, que le dispositif est fait pour que les trublions trouvent une réponse à leurs actions. On va essayer d'être le plus efficace possible.

M. RICCI.- Il me semble avoir lu sur votre Facebook que vous disiez qu'il y aurait des tuk-tuk électriques pour pouvoir descendre les personnes au Ranquet, notamment celles qui seraient garées au niveau du Deven, et pas uniquement des navettes les jours de fête. Confirmez-vous ou infirmez-vous cette information ?

M. le Maire.- Vous avez raison, c'est ce que j'ai dit. Je suis en train de voir si ma collaboratrice qui s'occupe plus précisément du dossier l'a confirmé. Réglementation : « On n'empêche pas l'accès à tout un chacun à la plage du Ranquet qui est accessible à pied –il y a environ 800 m du haut du quartier dont on parlait tout à l'heure et la plage– ou en utilisant la navette tuk-tuk gratuite, disponible entre midi et 18h en semaine, et entre midi et 20h pour les week-ends de juillet et août ».

M. RICCI.- Parfait, merci.

M. le Maire.- Pour M. Nunez, je lui précise qu'un parking proche et gratuit situé à l'entrée du quartier du Ranquet est à disposition des estivants. C'est la confirmation de tout ce que je vous avais énoncé.

Je ne vais pas entrer dans le détail sur toutes les phases qui concernent les ouvertures et les fermetures des parkings publics, et plus particulièrement de l'ensemble des niveaux du parking souterrain des Carmes, puisque les travaux du Forum ont commencé. Les grues devraient être installées sous peu. Je veux simplement vous dire qu'il faut vous habituer à avoir là aussi un système hybride, parce que la volonté au départ était de tout fermer. Mais Mme Ayot qui s'irrite chaque fois qu'elle entend cette éventualité, parce qu'elle défend les commerçants, a eu gain de cause auprès de l'entreprise et nous avons pris en compte le dossier pour que cela ne soit pas de manière complète. Cela se fera par niveau et l'on vous donnera mois par mois, évolution par évolution, les éléments qui seront fermés ou ouverts. De toute façon, cela ne se fait que sur une période, puisque c'est jusqu'en octobre de cette année. Après, les choses seront peut-être plus faciles, puisque l'on me dit qu'à partir du mois de novembre jusqu'à la fin des travaux tous les éléments reprendront leur place. Mais étant donné qu'il y a des couleurs, des segments, etc., on le fera passer par information officielle, car cela intéresse tous les gens qui veulent aller en ville et qui veulent stationner en voiture. Je vous y encourage. En effet, pour y avoir mis mon véhicule la semaine dernière pendant une heure et demie pour le baptême de ma petite-fille, j'ai payé 0,50 €. Je pense que l'on peut faire l'effort de stationner au centre-ville en payant le droit de stationnement.

- **Agrandissement du restaurant de l'école Jacqueline Auriol et mise en self du restaurant de l'école Pierre Armanet**

M. BOUCHAUD.- Dans le cadre de la modernisation des restaurants scolaires de la ville d'Istres, les travaux de restauration de l'école Jacqueline Auriol étaient prévus en deux phases. La première phase de travaux pendant l'été 2016 a permis le passage du restaurant en self pour les élémentaires. La deuxième phase de travaux est prévue pendant l'été 2017 avec l'agrandissement des salles de restauration maternelles et élémentaires. 285 enfants, 100 en maternelle et 185 en élémentaire, déjeunent tous les jours. Cela représente 75,5 % de l'effectif scolaire. Les travaux commenceront début août 2017 pour une durée de 4 mois. Pour la rentrée scolaire, nous étudions la possibilité de faire déjeuner sur place les enfants de la maternelle dans les deux locaux implantés dans la cour de l'école élémentaire. Les repas en liaison froide seront livrés par la cuisine centrale, accès du camion de livraison par le parking des enseignants. Comme pour la première phase des travaux, les enfants des classes élémentaires seront acheminés par bus au restaurant scolaire du CEC.

Pour Pierre Armanet, le restaurant scolaire du groupe scolaire Pierre Armanet a été refait il y a environ 10 ans. Dans le cadre de la modernisation des restaurants scolaires, la Ville a décidé de passer le restaurant en self pour les élèves de l'élémentaire. Cela permet de fluidifier le passage des enfants et de proposer de meilleures conditions de restauration. Les travaux sont prévus pendant les mois de juillet et août 2017. La transformation du restaurant en self pour les élémentaires demande un réaménagement des locaux et l'achat de nouveaux matériels de restauration. La salle de restauration des élémentaires sera équipée de mobiliers neufs : 10 tables rectangulaires et 60 chaises. Les effectifs de restauration actuels sont de 80 enfants en maternelle et 150 en élémentaire, soit 80 % des effectifs scolaires. Y a-t-il des questions ? (Pas d'observation.)

M. le Maire.- Nous arrivons maintenant presque au bout de notre processus de changement de notre mode de restauration. Nous avons souhaité passer au mode self pour permettre une responsabilité mieux affirmée des enfants et la fluidité de leur passage. Aujourd'hui, je vois que tous les parents d'élèves ou les éléments d'encadrement, je parle surtout au niveau éducatif, sont très heureux de ce changement. Étant donné que cela amène un côté plus bourdonnant, puisque lorsque l'on est en self il y a un temps où l'agitation naturelle et normale des enfants s'exerce plus, il faudra peut-être un accompagnement suffisant.

Cela me fait penser, mais vous devez maintenant le savoir –de manière imprécise, parce que cela a été juste une affirmation du Président de la République– que l'État souhaitait remettre en cause la réforme des rythmes scolaires. Non pas sur la fin de son exercice véritable mais sur la possibilité à la communauté scolaire, municipalité comprise, de déterminer son choix de manière personnalisée. Nous n'avons pas attendu qu'il y ait des circulaires, nous avons pris la balle au bond. Nous avons fait une réunion et j'ai souhaité consulter tout le monde avant de prendre une décision quelconque, dans un sens comme dans l'autre. Quand je dis « Tout le monde », c'est vraiment tout le monde. C'est-à-dire tous les instituteurs, un par un, et tous les parents, un par un. Un vote s'est exprimé, les résultats sont terrifiants tellement ils basculent dans un sens. Sur 100 % des instituteurs votants, 92 % ont voté pour la semaine des 8 demi-journées, c'est-à-dire des 4 jours. Sur 100 % d'inscrits, il y a 75 % de votants au niveau des parents d'élèves, il y a eu 67 % qui ont aussi voté pour le retour à la semaine des 8 demi-journées, c'est-à-dire des 4 jours. En prenant acte de cela, il faut ratifier et entériner ce processus. Nous nous sommes adressés aux Directeurs d'écoles pour commencer et nous allons le faire auprès des parents pour leur dire qu'à partir de la rentrée scolaire nous retrouverons le rythme antérieur.

Nous avons une certaine satisfaction, non pas parce que l'on est des rebelles, on a appliqué la loi et l'on est allé plus loin que la loi car on a donné du contenu dans la réforme des rythmes scolaires. On a dépensé beaucoup d'argent, 850 000 € par an. Cependant, on avait bien conscience d'une certaine façon que certains types de satisfaction de la part des parents se trouvaient amoindris, atténués, par rapport à ce que l'on faisait avant. Notamment dans la dimension sportive où il y avait des cours de sport. On en a rattrapé beaucoup, mais avant, 1 200 places étaient données aux enfants pour se familiariser, se perfectionner, choisir trois sports et en prendre un au final, en fonction du talent ou du choix préféré. On est heureux de ce côté-là de retrouver ce qui a fait notre force, ce qui a fait notre dimension, ce qui a fait notre différence. Je me suis engagé, et je vais le faire par écrit à tous les parents d'élèves, sur le fait que ce qui avait été la force de notre réalité puisse retrouver exactement son sillon du passé, sa trace du passé, et puisse s'exercer de la même façon.

C'est une opération qui aura coûté beaucoup d'argent, puisque nous l'avons faite sur 2-3 ans. 850 000 € multipliés par 3, vous voyez ce que cela fait. Cela crée beaucoup d'émotions, parce que cela fait du changement dans l'organisation de la famille et dans l'organisation des services. Cela fait beaucoup de recrutements pour pas grand-chose, car chaque fois c'est distribué 2 ou 3 heures. Il n'est pas souvent sûr que ce soit de grande qualité, car il faut tellement de monde. On a recruté jusqu'à 120 personnes pour cela. On ne peut pas avoir 120 personnes munies de tous les certificats, de tous les BAFA, de tous les éléments de qualité opérationnelle, c'est-à-dire que ce soit reconnu par des diplômes, pour faire les TAP. Il a parfois fallu le faire, mais on l'a fait en s'appuyant sur des associations qui ont tendu la main, en s'appuyant sur l'Intercommunalité, même si elle est devenue Métropole. Lorsqu'il s'agit de culture, on a fait en sorte que toutes les forces de la cité puissent être rassemblées pour cette dimension éducative qui avait changé et qui demandait et réclamait toute notre capacité de mobilisation.

Aujourd'hui, c'est le retour à l'ancien temps, avec quand même une certaine satisfaction. Non pas pour dire « *Ils ont eu tort de faire ça* », mais l'application était terriblement compliquée et surtout –après, chacun peut avoir son point de vue– je n'ai jamais compris comment on a pu faire admettre, ou du moins comment on a pu présenter, que cette réforme était destinée à soulager l'enfant, à lui apporter une dimension nouvelle dans le fait qu'il y avait plus de diversités. Sauf que la journée prenait encore plus de temps d'occupation physique, mentale, qu'au final, le soir, je me demande si l'enfant avait vraiment gagné quelque chose. Personnellement, je ne le crois pas. Mais il y a longtemps que je n'ai plus de jeunes enfants, peut-être qu'il y a des gens qui pourront le dire, mais je n'ai pas compris comment on pouvait justifier cela.

Mme BARADEL.- Monsieur Bernardini, vous venez de parler que l'opération de 4 jours et demi avait mobilisé ou recruté 120 personnes supplémentaires. La syndicaliste que je suis s'interroge : que va devenir ce personnel une fois que cela va passer à 4 jours ? Parce que, même si je n'appartiens pas à la Ville, je connais du monde au niveau de la collectivité municipale et il nous arrive souvent de débattre et de parler. Je ne me fais pas le porte-parole, c'est à titre curieux.

M. le Maire.- Surtout que ce n'est pas du tout le lieu.

Mme BARADEL.- Je sais bien, ce n'est pas le lieu, mais vous en avez parlé.

M. le Maire.- Je vais vous répondre de façon sibylline : à votre avis ? Heureusement qu'il y avait quelques cas qui n'avaient que 3-4 heures. De toute façon, tous ne vont pas être en touche. Il y en a qui seront conservés, cela paraît évident, puisqu'il faudra quand même remembrer notre service. Avec le facteur obligatoire du diplôme requis, on ne pourra pas faire autrement. Après, pour le reste, à votre avis ?

• **Bilan « Allo Travaux », Bilan « Allo Quiétude », propreté et visites de quartier**

M. CASADO.- C'est le traditionnel bilan « Allo Travaux », « Allo Quiétude », et propreté.

M. le Maire a adressé 362 courriers du 1^{er} janvier au 30 mai 2017 à l'attention des riverains des quartiers Est. Pendant le contrôle propreté, durant la même période, on a effectué 745 passages sur les 1 924 recensés durant toute la période sur la commune. L'agent chargé de contrôler la propreté dans l'ensemble des quartiers de la commune a procédé à 6 signalements de dépôts sauvages dans les quartiers Est.

« Allo Travaux ». Du 1^{er} janvier au 30 mai 2017, il y a eu 469 appels pour les quartiers Est sur les 1 203 appels reçus, cela représente 39 %. Principalement émis par les habitants des Échoppes pour 13 %, du centre-ville pour 12 %, et ils portent essentiellement sur des problèmes d'espaces verts pour 39 %, et d'éclairage public pour 26 %.

Concernant « Allo Quiétude », pour la même période, on a reçu 82 appels pour les quartiers Est. Sur les 166 appels reçus sur la commune, cela représente 49 %. Ils ont été émis principalement par les habitants du centre-ville pour 20 %, et des Échoppes pour 16 %. Essentiellement répartis pour des problèmes d'atteinte à la sécurité, des rassemblements, des nuisances sonores et des problèmes de voisinage, pour 26 %. Nous avons effectué une visite dans le centre ancien, le 25 avril 2017.

Concernant les travaux un peu plus importants, nous avons programmé, réalisé, ou sont en cours, une trentaine d'opérations pour les quartiers Est pour un montant de 1,2 M€. Cela représente à peu près le double du montant prévu sur l'ensemble des autres quartiers. Cela s'explique par le fait que le quartier Est est le plus grand. 780 000 € ont déjà été réalisés, dont les plus importantes opérations concernent : la rue de l'Équerre pour 280 000 €, on a refait les trottoirs, on a repris la chaussée, un plateau traversant et du stationnement ; on a refait l'accès au groupe scolaire Jacqueline Auriol qui était dangereux pour 50 000 € ; et l'on a procédé à la réfection du chemin de Saint Étienne, avec la création du trottoir, un ralentisseur et la chaussée.

Si vous êtes intéressés, j'ai les tableaux, ou vous pouvez aller voir M. Fach, et l'on pourra vous donner des renseignements en fin de séance.

Mme CAMBILLAU.- Je ne vous ai pas entendu énoncer les chiffres du chemin de Saint Pierre et des Heures Claires en particulier.

M. CASADO.- Que voulez-vous que je vous dise ?

Mme CAMBILLAU.- Il se trouve que la majorité des appels concerne l'entretien, le débroussaillage, le nettoyage. On aurait aimé avoir un calendrier des interventions de manière à répondre au plus près aux riverains.

M. CASADO.- Vous parlez du bilan que je viens de citer avant « Allo Travaux ». Pas des travaux de chaussées.

Mme CAMBILLAU.- Absolument. Vous n'avez pas donné les pourcentages.

M. CASADO.- Je ne vous les ai pas donnés parce que c'est assez général. « Allo Travaux », je vous ai dit 39 % pour les habitants des Échoppes et du centre-ville. Donc le reste, c'est un peu vous, un peu votre quartier, M. Giuntini. Si M. Marcel Fach est là, il pourra vous donner des renseignements.

Mme CAMBILLAU.- Je vais être plus précise. J'ai appelé une à deux fois par semaine toute l'année. Ce qui donnerait satisfaction à la majorité c'est de savoir s'il y aura des interventions de nettoyage et de débroussaillage.

M. CASADO.- De toute façon, les interventions de débroussaillage sont à la demande.

Mme CAMBILLAU.- Non. Par exemple, le sentier du Littoral, j'ai appelé, j'avais eu une réponse écrite. Il n'y a eu aucune intervention depuis un an. Ce n'est pas la Mairie, peut-être, mais en attendant, il n'y a pas eu d'intervention.

M. CASADO.- On va le noter, on va se rapprocher de nos services.

Mme CAMBILLAU.- Une remarque par rapport à la réflexion de Monsieur sur la moto avec l'échappement libre. Ce n'est pas un problème récurrent au Ranquet, c'est un monsieur qui passe tous les jours, 2 fois par jour, il traverse le Ranquet jusqu'aux Heures Claires. C'est facile de l'attraper à la sortie, à la barrière. L'itinéraire est très connu, si cela peut aider les services de police.

M. le Maire.- Vous prendrez contact avec M. Malacarne.

Mme CAMBILLAU.- Pensez-vous qu'il soit possible d'avoir un calendrier des interventions, Monsieur Casado ?

M. CASADO.- Oui.

Mme CABBILLAU.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur les travaux ?

M. DHELLIN.- Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Justement, à propos de la propreté, vous n'avez qu'à passer l'allée de la Ritournelle et rentrer dans le parc des Salles, on dirait un peu Ushuaïa. Cela commence à grimper partout. Cela fait désordre. Je ne sais pas si je m'adresse à M. Casado ou à M. Fach.

M. le Maire.- On va faire la transition avec vous, c'est parfait. C'est ce que vous pensez aujourd'hui, le 14 juin, car le 8 juin vous m'avez écrit et vous ne m'avez pas parlé de cela.

M. DHELLIN.- Parce que normalement M. Giuntini devait vous en parler, mais apparemment il était en Espagne. Il aurait pu vous envoyer un email.

M. le Maire.- Votre lettre était comme d'habitude, très chaleureuse au début, avec beaucoup de félicitations. Les félicitations allaient même jusqu'à M. Fach, ça équilibre. Puisque vous parliez des travaux qui avaient été faits, des 7 épingles qui ont été posées de manière remarquable sur la voirie, trottoirs et compagnie.

M. DHELLIN.- Quoi que, cela ne fait pas l'unanimité.

M. le Maire.- Je croyais que vous me contacteriez, comme vous le faites habituellement, de la petite chose qui peut manquer pour que ce soit le nirvana absolu. Vous dites que le rond-point du stade nautique devrait être retravaillé parce qu'il n'y a pas de visibilité.

M. DHELLIN.- J'ai failli me retrouver en caleçon en haut du rond-point. (Rires.) Je sors tranquillement, de façon calme et écologique.

M. le Maire.- Vous voulez que l'on rabaisse la hauteur du rond-point. Je n'ai pas encore vu un accident.

M. DHELLIN.- En revanche, j'ai vu sur les autres ronds-points qu'il y avait de beaux drapeaux, même des drapeaux de Lens, sang et or, alors je suis content. (Rires.)

M. le Maire.- Vous ne voulez pas de drapeaux ?

M. DHELLIN.- Mais là, c'est assez haut. Je vous assure qu'une fois, un imbécile est passé à toute vitesse avec téléphone, etc., tranquille, je ne l'ai pas vu, et encore un peu, je me retrouvais en caleçon en haut du rond-point.

M. le Maire.- Monsieur, ce que vous dites est malheureusement vrai, mais de manière professionnelle, parce que vous êtes issu d'un corps qui a passé sa vie à chasser les inciviques, les infractions et compagnie, vous savez qu'à un moment donné vous êtes impuissant. Que voulez-vous que je vous dise ? Vous avez vu que l'on met des épingles, des ralentisseurs, des stops. Parfois, on met 5 stops sur une ligne droite. Honnêtement, c'est insensé ce que l'on fait, mais on le fait à la demande des gens. Il arrive un moment où l'on peut tous le regretter ensemble mais l'on ne peut pas voir la solution.

M. DHELLIN.- C'est certain. Là je m'adresse peut-être à M. Casado, parce que le rond-point Aimé Césaire qui se trouve à droite, lorsque vous allez sur Renault, est beaucoup plus plat et vous avez la visibilité. C'est ce que je voulais vous dire.

M. le Maire.- Vous l'avez découvert aujourd'hui ?

M. DHELLIN.- C'est celui qui a les drapeaux sang et or, donc on s'arrête et l'on regarde.

M. le Maire.- Regardez les jolies filles à hauteur d'homme, cela vous évitera de regarder en l'air, comme ça il n'y a pas d'accident.

M. DHELLIN.- Ne vous inquiétez pas. Au fait, pour mes herbes au sortir de l'allée de la Ritournelle et même dans le lotissement en général, je pense que M. Giuntini en a dit un mot à M. Bouchaud.

M. le Maire.- Plus sérieusement, par rapport à ce que vous venez de dire, on retient l'aspect propreté. Il faut que ce se soit consigné pour que ce soit pris en compte dès demain, car j'en ai encore sur les questions écrites que je vais lire.

M. REINAUDI.- Bonjour. En parlant de travaux, vous savez que le terrain bouge plus ou moins au Ranquet. Existe-t-il des architectes habilités à donner des conseils sur un terrain qui bouge ? Pour consolider un mur, par exemple. Plutôt que le maçon du coin qui va me dire l'inverse de l'autre maçon.

M. le Maire.- En général, les terrains qui bougent, c'est quand vous voyez qu'ils bougent que vous savez qu'ils ont bougé. (Rires.) En revanche, on peut vous donner une matrice préalable qui a été faite par un Cabinet d'études sur les terrains dits dangereux, où d'ailleurs certaines interdictions de construire ont été prononcées. C'est ce que l'on appelle « Les zones rouges » par certains endroits. Au quartier des Heures Claires, c'est très bien défini. Parfois il y a des endroits où cela peut paraître incohérent, mais il faut bien qu'une frontière intervienne et qu'elle limite d'un côté comme de l'autre. Vous avez une zone verte où l'on peut construire et une zone rouge où l'on ne peut pas. Au Ranquet c'est un peu plus diffus, M. Casado va vous répondre, car malheureusement, ces dernières actualités –qui remontent à quelque temps quand même– ont fait trace de l'endroit qui était peut-être plus dangereux que d'autres. Sauf que depuis, on a pris une mesure supplémentaire et l'on va bientôt la traduire par les faits, on va tenir les terrains par leur base avec une digue qui va être réalisée en lisière.

M. CASADO.- A quel endroit du Ranquet êtes-vous ?

M. REINAUDI.- En face le jeu de boules.

M. CASADO.- Il y a trois zones au Ranquet : une zone rouge, inconstructible, une zone jaune et une zone verte. Dans ces zones-là, si vous faites des travaux d'aménagement, pour le permis de construire on va vous demander les résultats d'un Bureau d'études (étude de sols pour les fondations, etc.). Cette étude de sols est réalisée par un Bureau d'études. Au service de l'Urbanisme on a un certain nombre de Bureaux d'études qui sont spécialisés.

M. REINAUDI.- Je voudrais l'adresse et le nom de ce Bureau d'études.

M. CASADO.- Ce n'est pas un architecte, c'est un Bureau d'études. L'architecte va vous faire des plans de maisons, mais le Bureau d'études va faire ces études de sols. M. le Maire était en train de vous dire qu'au Ranquet, à la plage, on a deux zones de glissement. Une zone sud où l'on va procéder à de l'enrochement avec les services de l'État et les Affaires maritimes, et une zone nord où un quai en béton va être réalisé contre les maisons pour maintenir le chemin de la plage.

M. le Maire.- Si vous avez un problème d'ordre précis, vous voyez M. Chalendard qui a la matrice.

• Questions écrites

M. le Maire.- On enchaîne sur les questions écrites. On avait commencé par M. Dhellin, qui est triste car le Rugby Club de Lens ne montera pas. Je trouve que vous avez une mauvaise mine, Monsieur Dhellin.

M. DHELLIN.- Non, pas du tout.

M. le Maire.- Mme Bertagna nous interroge sur le chemin qui mène des Bolles jusqu'au chemin du Rouquier. Elle souhaite savoir si les choses vont changer, car il y a aussi quelques incuries au niveau de la vitesse.

M. CASADO.- À la Commission vélo, on avait évoqué que ce tronçon du haut de Genestelle jusqu'à la rue de la Farandole serait un chemin prévu en liaison douce. Aujourd'hui, c'est paradoxal, il est interdit aux piétons. Or, cette liaison douce s'inscrit dans un schéma général des pistes cyclables. Je ne sais pas si vous avez vu mais l'on a attaqué par la piste cyclable qui longe les Anciens combattants, qui part depuis l'AFPA jusqu'au CEC. On a d'ailleurs aménagé la traversée du CEC en bordure. Ensuite on va jusqu'à la sous-préfecture et après la sous-préfecture, à partir du rond-point, on verra pour la descente. Pour l'instant, on va dans ce sens. Aujourd'hui, le chemin n'est pas prévu en liaison douce tant que l'on n'aura pas réalisé le cheminement complet de la piste cyclable.

Néanmoins, ce que l'on peut faire –après en avoir discuté avec Marcel Fach– même si ce chemin est interdit aux piétons –puisqu'il n'y a pas de trottoirs et, comme vous le dites à juste titre, les véhicules roulent vite dans la descente– les piétons l'empruntent quand même. Autant inciter les automobilistes à comprendre que c'est un chemin qui sert aussi de passage pour les scolaires et pour les gens à vélo qui se rendent au centre-ville. On a donc prévu un panneau comme celui qui se trouve à Saint Pierre ou autour de l'Étang de l'Olivier, c'est un panneau assez grand qui indique que la vitesse est limitée à 20 km/h et qu'il s'agit d'une route partagée avec des cyclistes, des automobilistes et des piétons. C'est pour montrer aux automobilistes qu'ils ne sont pas les seuls à circuler sur cette voie. Cela n'empêchera malheureusement pas le fait qu'il y aura toujours des gens épris d'incivisme. On ne peut pas non plus installer des ralentisseurs sur ce chemin qui ne s'y prête pas.

Dans un premier temps, on va donc faire cela pour pouvoir rouvrir aux piétons, et dans un deuxième temps, quand on aura fini la liaison jusqu'à la préfecture, on attaquera ce chemin. On en parlera avec M. le Maire parce que cela va poser des problèmes de circulation, il faut que l'on regarde de quelle manière les flux vont se répartir. C'était

un projet de la Commission vélo pour faire une continuité depuis l'AFPA pratiquement jusqu'à la plage de la Romaniquette.

Mme BERTAGNA.- Les véhicules peuvent descendre à 60 ou 80 km/h, c'est de la folie. Dernièrement, un camion de 20 m³ est monté en sens interdit.

M. CASADO.- Marcel, quel est ce panneau dont tu m'as parlé ?

M. FACH.- Il n'a pas de nom particulier, juste une abréviation. Je crois que dans le référentiel c'était le « C30 », mais il n'a pas de nom usuel.

M. CASADO.- Mme Joulia me demande si l'on ne pourrait pas avoir un panneau lumineux du style radar pédagogique.

(Discussion générale.)

Mme BERTAGNA.- Ne pouvez-vous pas mettre quelqu'un de temps en temps ? Des deux côtés, parce que ça roule des deux côtés.

M. MALACARNE.- Pour répondre à votre question, j'ai anticipé ce problème. Pas plus tard qu'aujourd'hui, entre 17h et 18h, j'avais une équipe de motards qui était sur place. Je n'ai pas eu leur retour mais je l'aurai demain et je vous tiendrai informée de leurs remarques.

Mme BERTAGNA.- Ça descend très vite et c'est même monté en sens interdit.

M. MALACARNE.- En fait, c'est le chemin qui rejoint... ?

Mme BERTAGNA.- Le rond-point des Bolles jusqu'à l'intersection de la rue de la Farandole.

M. MALACARNE.- Ils arrivent à rouler à 80 km/h ?

Mme BERTAGNA.- Il faut voir à quelle vitesse ça peut descendre. Il y en a qui le prennent en sens interdit.

M. MALACARNE.- Je vous ferai un retour sur les actions menées par la brigade motorisée.

M. le Maire.- On dit « 80 » mais disons que ça va vite.

Mme BERTAGNA.- Et il y a aussi des camions qui prennent le chemin, alors que normalement ce n'est pas pour les véhicules lourds mais pour les véhicules communaux.

M. MALACARNE.- D'accord. Je vous ferai un retour sur les actions menées.

Mme BERTAGNA.- Merci.

M. le Maire.- Je me suis souvent demandé comment il n'y a jamais eu de voitures tombées dans les maisons.

Mme BERTAGNA.- C'est aussi notre inquiétude. En effet, maintenant cela a bien été entretenu au niveau du contrebas de la colline, des arbres ont été coupés, il est vrai que si une voiture dégringole elle peut atterrir dans les maisons qui sont en contrebas. La colline est beaucoup moins fournie, cela peut donc faciliter les accidents.

M. le Maire.- Merci, Madame Bertagna, qui, je le rappelle, est Présidente de la Grande Conque.

Et Madame Gaube Cathy, Présidente de l'Orée du Parc, vous avez fait la remarque que le parc Marcel Guelfucci était traversé par de nombreux propriétaires de chiens qui se permettent de les laisser se promener sans laisse et muselière. Des chiens qui appartiennent à une catégorie dangereuse. Vous voudriez que ce soit mieux respecté. D'autant que les panneaux indiquant l'interdiction sont bien marqués à chaque coin du parc. Monsieur Malacarne, vous êtes maintenant doté d'une Police rurale.

M. MALACARNE.- Tout à fait, Monsieur le Maire. Dès que j'ai eu connaissance de la question écrite de Mme Gaube, je l'ai appelée. Elle m'a clairement expliqué les problèmes que rencontraient les usagers du parc. Je me suis engagé à ce que la Police rurale mène des actions précises sur le secteur, de lui en faire un retour et de voir avec elle son sentiment, savoir si c'était suffisant ou s'il fallait revoir notre mode d'action.

Mme GAUBE.- Mais, à des horaires aléatoires ?

M. MALACARNE.- Oui, comme j'ai pu vous le dire hier au téléphone.

Mme GAUBE.- Après, il y a des regroupements de chiens vers 17h, à la fraîche.

M. MALACARNE.- Ça, vous ne me l'avez pas dit hier, mais je l'entends.

Mme GAUBE.- Merci, beaucoup.

M. le Maire.- M. Giuntini et M. Dhondt s'accordent sur un point, ils voudraient qu'il y ait un meilleur entretien de la voirie. En effet, ils trouvent qu'il y a trop d'herbes folles, notamment aux pieds des mûriers. Je vous communique la réponse qui est faite : « La demande de propreté est directement liée au désherbage des carrés d'arbres. Cette intervention est programmée la deuxième quinzaine de juillet ».

En revanche, M. Dhondt se distingue avec une ironie que je ne trouve pas très bien placée, car elle devrait être dirigée vers le véritable responsable qui est, d'abord le citoyen, et deuxièmement le responsable de service. C'est à propos des encombrants. Il dit qu'« Ils ne sont pas enlevés automatiquement, il faut rappeler sinon ils ne sont pas pris. Cela peut rester une semaine ». Il ajoute : « 'Istres Propre' c'est toute l'année et pas un jour par an ».

Je vais donc répondre à ce monsieur –Monsieur Giuntini, vous lui ferez la réponse de ma part– que les encombrants dépendent quand même de l'incivilité des gens. Cela dépend aussi de la façon de ne pas considérer le service comme il existe vraiment, puisqu'il suffit simplement de décrocher son téléphone, d'avoir l'opératrice, de déterminer avec elle un jour de passage, on vient les chercher à la maison et c'est gratuit. On a l'impression que la Municipalité est en cause, alors que ce n'est pas du tout cela. En plus, pour terminer, sachant pertinemment que ce n'est pas la Municipalité qui gère le service, c'est la Métropole –anciennement, c'était l'Intercommunalité– et que la coordination ne peut donc pas se faire de la même façon.

Dites à M. Dhondt qu'il adresse ses regrets à la bonne direction, et surtout que s'il a des remarques désobligeantes à faire, qui sont justifiées, je ne remets pas cela en cause, la première partie est concernée par l'incivilité des habitants. Encore une fois, on vient à domicile gratuitement les chercher.

● **Festivités organisées par la Ville et les commerçants – Programmes festifs des associations et acteurs socio-économiques**

M. le Maire.- On va terminer sur la présentation de quelques bons moments qui vont s'ouvrir dans les jours suivants, puisque la Féria est programmée en fin de semaine prochaine. Mme Ayot va nous dire de quelle manière les choses vont s'enchaîner pendant ces deux mois d'été, mais de manière synthétique.

Mme AYOT.- Bonsoir à tous. Je parle au nom de ma collègue Valérie Cambon. La semaine dernière, à l'Office du tourisme, on a fait un début d'été avec une présentation des festivités qui arrivaient. Vous avez ce petit fascicule que vous retrouverez à l'Hôtel de Ville, à l'Office du tourisme et dans d'autres lieux publics. Ils sont à votre disposition, vous avez tout le programme. Tous les moments forts de l'été sont conservés, je pense aux Nuits d'Istres, la Féria qui arrive bientôt, les Jeudis Etoilés, toutes ces manifestations.

Aujourd'hui, je veux vous parler de ce qui s'est passé à l'Office du tourisme la semaine dernière. Les meilleurs ambassadeurs de notre ville auprès de nos touristes et à l'extérieur, c'est vous, c'est nous. Ils ont notamment sorti un site qui s'appelle « Voyez comme nous ». C'est-à-dire que vous allez sur Facebook, ou sur l'*hashtag*, « Voyez comme nous », où vous valorisez votre ville, des endroits où vous aimez vous balader, des festivités auxquelles vous participez. On a eu la Saint Jean ce week-end qui était une belle manifestation.

M. le Maire.- Très belle, mais malheureusement, pas beaucoup partagée.

Mme AYOT.- C'était une première avec des artisans et des artistes qui étaient venus, mais malheureusement... On a voulu la faire sur deux jours cette année pour donner un peu plus d'élan sur le week-end. Mais on ne lâche pas l'affaire, on verra l'année prochaine.

M. le Maire.- Il faut peut-être une plus grande communication, il faut passer par les 4 par 3, je n'en sais rien, mais cela valait vraiment le coup. Je ne suis pas un fana des *trucs* médiévaux mais il y avait de très belles choses.

Mme AYOT.- Il y avait de très beaux moments, la fauconnerie, des artisans. C'étaient des choses très qualitatives.

M. le Maire.- Qu'en pense Monsieur Nunez qui est spécialiste de la question médiévale ?

M. NUNEZ.- J'ai bien compris que l'on voulait changer de formule, c'est très bien. J'ai bien compris que des contraintes sécuritaires avaient imposé un certain nombre de choses. On a donc abandonné le centre ancien. Personnellement, je le regrette, mais il est vrai que la fête telle qu'elle était était très belle. Les exposants étaient de

qualité. Ce qui nous a été dit tout au long de la nuit c'est « Pourquoi avez-vous supprimé le défilé ? ». En fait, il y a énormément de monde qui vient pour le défilé, qui ensuite passe la soirée, etc.

(Mme Joulia quitte la salle.)

Si je prends l'exemple du restaurant Le Marrakech, dont je peux parler puisqu'il nous a fourni en glaçons toute l'après-midi, son chiffre d'affaires a été moitié moindre que celui de l'année dernière, et il a eu énormément d'annulations lorsque les gens ont su qu'il n'y avait ni défilé, ni feu. Sinon, la fête est belle, il faut la conserver, il faut certainement l'adapter, mais peut-être qu'il faut remettre ce défilé qui attirait énormément de monde.

Mme AYOT.- J'en parlerai au service Événements. Il faut surtout en faire un retour ensemble, puisque vous êtes de concert avec eux.

M. NUNEZ.- Je suis allé leur dire à 16h.

Mme AYOT.- Très bien.

M. le Maire.- Il est important de dire que cela nous a coûté 25 000 €.

M. NUNEZ.- J'en suis conscient.

Mme AYOT.- En revanche, au niveau de la sécurité, c'est important, aujourd'hui on conserve ces manifestations, ce n'est pas sans risque. Cela veut dire qu'il y a des choses que l'on va vous demander, ce n'est pas pour vous embêter, mais c'est pour que la manifestation se fasse dans de bonnes conditions et que tout le monde s'amuse.

M. MAYOR.- Pour compléter ce qu'a dit Mme Ayot, sous l'égide de M. le Maire, je voudrais vous préciser que les circonstances dramatiques qui ont touché des pays voisins entraînent chez nous des nécessités de sécurité et un travail préalable d'importance en relation avec la Préfecture de police, M. le Maire et le Commissaire de police. François Bernardini, notre maire, a souhaité faire les efforts nécessaires qui entraînent des surcoûts importants, afin que l'ensemble des manifestations puisse être réalisé, comme le disait Suzelle. Croyez-moi, c'est un travail de tous les instants que nous avons en relation avec M. le Maire, le Directeur de la Police municipale et son adjoint, ici présent, et avec le Commissaire de police. En effet, rien n'est simple en termes d'organisation au regard des festivités qui sont prévues et des contingences qui nous sont demandées pour la sécurisation des zones des secteurs. On a dû intégrer de nouveaux paramètres en matière de barrièrage béton, d'évacuation le plus rapide possible, de moyens humains de plus en plus importants.

J'étais encore tout à l'heure au téléphone avec un responsable de Cabinet du Sous-préfet qui m'a confirmé la demande que nous avons faite pour la Féria. Nous avons grand espoir d'avoir une demi, voire une compagnie de CRS pour la sécurisation de notre Féria. Le Préfet de police qui va partir pour d'éminentes fonctions à Paris suit le dossier au quotidien avec le Directeur départemental, M. Salanova, et nous sommes heureux de pouvoir présenter à Istres un programme étoffé de festivités, mais sachez que c'est lourd en préparation. Au nom de M. le Maire et en mon nom également, je tiens à remercier l'ensemble des services de la Police municipale qui travaillent beaucoup de manière préalable et les jours pour que la fête soit belle. Il est vrai que nous ne vivons pas la fête de la même manière, mais l'on est heureux qu'elle soit belle pour les Istréens et pour vous tous qui y travaillez afin que ce soit un beau succès.

M. le Maire.- Il faut se mettre en tête que les conditions de sécurité ne vont pas s'arrêter et qu'avec ces conditions qui sont prises on ira rarement, pour ne pas dire jamais, en arrière. Cela implique des comportements et des taux de confection des manifestations particuliers maintenant. Je vous signale que la réflexion se fait au niveau des pouvoirs publics, mais toujours en réaction. La phobie du moment c'est le camion bélier, le fou furieux qui prend le volant d'un quelques tonnes –une dizaine suffisent– pour faire des drames. Toutes les mesures prises aujourd'hui sur certains points importants de rassemblement –les Jeudis Etoilés en font partie– vont entraîner des fermetures de périmètre. Ce n'est pas pour autant que c'est facile à gérer. En effet, autant on peut administrer et bordurer un quartier, autant la fête votive qui part du début d'Istres jusqu'à la fin, c'est compliqué. On fait les choses comme on peut, le tout c'est de barrer. On a une alternative, si ce ne sont pas des plots en béton ce seront des camions ou des bennes, parce qu'il faut avoir un taux de puissance d'arrêt suffisant pour être efficace.

Les services de Police et de Préfecture savent les grandes manifestations. Ils n'ont aucune inquiétude sur le Tour de France, du moins pas beaucoup, mais sur le petit Critérium d'Istres ou de La Barben, il y a de l'inquiétude parce que les mesures ne sont pas équivalentes. Combien y a-t-il de policiers pour le Tour de France ? Il y a presque l'armée française. Pour le Challenge à Istres, il n'y a personne. Par conséquent, il faut que l'on prenne des mesures. Quelquefois on sera bien obligé de dire que l'on ne peut pas les prendre et que la manifestation ne peut pas avoir lieu. Pour l'instant nous avons résisté à cela. Je pars du principe que l'on doit maintenir notre identité à travers ce que nous vivons régulièrement, à travers les échanges que nous avons entre nos administrés, à travers ce qu'on leur offre pour qu'ils aient du plaisir dans un cadre de bien-être. Je ne compte pas limiter. Mais s'il arrive un moment donné où les

éléments sont trop grands, ou si, pour une manifestation de 25 000 €, on va mettre 20 000 € de protection, cela n'a plus d'intérêt. Il faut trouver un autre mode festif de vie publique.

M. DHELLIN.- Il faut l'ancienne méthode et l'on va y arriver, Monsieur le Maire, ne vous inquiétez pas. On tire d'abord, on discute après. (Rires.)

M. le Maire.- Monsieur Dhellin, le problème ce n'est pas que l'on tire d'abord, c'est sur qui on tire.

M. DHELLIN.- Si vous voyez un gars arriver avec une voiture bélier, on ouvre le feu, c'est tout. Il ne faut pas attendre. C'est l'ancienne méthode.

M. le Maire.- Je vois bien quand vous plaisantez, Monsieur Dhellin.

Mme AYOT.- Dans ce cadre-là, nous organisons une réunion avec M. Canovas et le Commissaire de police le 20 juin, à 15h à l'Auditorium, pour ceux qui habitent en centre-ville. Cette réunion est déclenchée aussi pour les commerçants, etc., cela permet de savoir qu'à un instant T il y a des endroits où vous ne pourrez plus passer et d'avoir l'information en amont. Je pense aux habitants du Vieil Istres, par exemple.

Mme BARADEL.- Il faudra vraiment nous avertir parce que...

Mme AYOT.- C'est la raison pour laquelle vous avez la réunion le 20 juin, à 15h à l'Auditorium.

M. le Maire.- On ne va pas se séparer sur cette note triste, en tout cas inquiétante, mais l'on fait face. Y a-t-il des questions que vous voulez aborder ? Des interrogations ? Des précisions ? Madame Baradel, vous êtes en forme ce soir.

Mme BARADEL.- C'est l'actualité qui me fait intervenir ce soir. Notre actualité istréenne par rapport à ce qui s'est passé ce matin, à 6h30, dans la rue Painlevé. Cela a mis tout le quartier en émoi et a provoqué des inquiétudes pour la Féria et les activités à venir. Je sais que tant que rien n'est officiel, tant que rien ne vient de la Préfecture ou des Instances de la Police nationale ou autre, même sans vouloir céder à la panique...

M. le Maire.- Attendez, raisonnons dans le bon sens. Permettez-moi de reprendre les choses.

Mme BARADEL.- Je vous en prie.

M. le Maire.- On ne peut pas regretter que quand les forces de police font leur travail, avec une grande qualité... Et demander : « Qu'est-ce qui se passe ? C'est Beyrouth ce qui nous arrive ». Ce n'est pas possible. Sinon on n'a confiance en rien, on n'a pas confiance en la vie, on n'a pas confiance aux gens...

Mme BARADEL.- Ce n'est pas ce que je veux dire.

M. le Maire.- Laissez-moi finir. Deuxièmement, compte tenu de la réalité des choses, et de l'actualité justement dont on ne peut pas parler, vous pensez bien qu'il faut laisser faire les gens avec de la confiance. À partir de là, je ne vois pas en quoi vous avez une angoisse de quoi que ce soit, parce que vous avez vu des hommes du RAID venir faire leur travail pour une nécessité absolue. Point barre.

Mme BARADEL.- Ce n'est pas ce que je voulais dire, mais cela ne fait rien.

M. le Maire.- Que voulez-vous dire ?

Mme BARADEL.- Je voulais justement dire ce que vous êtes en train de me répondre, d'apporter la réponse publiquement.

M. le Maire.- C'est ce que je suis en train de vous dire.

Mme BARADEL.- C'est à moi que vous le dites, il y a 45 000 habitants.

M. le Maire.- Madame, la meilleure façon c'est de ne pas céder, et pour ne pas céder il ne faut pas participer. J'étais bien entendu au courant de la chose, mais du minimum. Non pas parce que l'on ne me fait pas confiance, mais parce que c'est la nature de la sécurité publique qui passe par cette façon-là. Ils ont fait leur travail, je sais pourquoi ils l'ont fait, et c'est plutôt de manière à protéger, sans même que cela n'engage les personnes concernées. C'était très préventif et cela montre bien la qualité de la protection française aujourd'hui sur le thème de la sécurité, parce qu'elle agit pour savoir s'il y a des pistes à approfondir. Mettons-nous plutôt du côté positif et optimiste en disant

« Bravo ». On a vu que des gens risquaient leur peau. En l'occurrence, ce n'est pas grand-chose puisque c'était... Peut-on en dire plus ?

M. MALACARNE.- C'était une jeune femme pour laquelle il fallait vérifier certaines informations.

M. le Maire.- Voilà ! C'était pour savoir s'il y avait matière beaucoup plus développée à des endroits où des choses ont été faites par des gens qu'elle pouvait connaître. Cela s'appelle « Tisser une toile du renseignement » pour savoir si cela s'emboîte à d'autres. Mais, de grâce, laissez faire les gens et déduisez plutôt le positif. Si vous voyez des gens qui ont la capacité... C'est sûr que cela peut être impressionnant de voir arriver un individu comme Robocop, à 6h du matin. Heureusement que ce n'était pas de nuit ou en plein hiver. Là, vous arrivez bien à détailler la masse devant vous. Mais prenons-le comme un élément de garantie de notre protection.

Mme BARADEL.- Je le prends comme ça, Monsieur Bernardini.

M. le Maire.- Cela m'exaspère parce qu'on dirait que les choses sont faites pour nous angoisser, alors qu'elles sont faites pour nous éviter des drames. À partir de là, soutenons cette action.

Mme BARADEL.- Je suis entièrement d'accord avec vous. J'en parle, je ferme la parenthèse, je circule beaucoup, vous me voyez souvent dans le centre ancien et ailleurs, j'ai observé des choses, j'ai observé des gens qui guettaient, tout cela n'a pas d'importance...

M. le Maire.- Arrêtez. Ce que vous dites est important car c'est la vie de tous les jours. Ce n'est pas l'hypothétique lien éventuel avec Marcq-en-Barœul ou Nice dans le cadre d'un attentat, comme ce matin. Ça, c'est de l'embêtement journalier. Là, je vous le demande comme un service, sans que l'on tombe dans de la délation. Ce n'est pas de la délation, c'est nous mettre en situation, en renseignement, pour que l'on puisse gommer ce genre de choses horripilantes qui empêchent le bien-vivre ensemble, parce que l'on arrive à se disputer bêtement avec des gens pour des incivilités pareilles. Croyez-moi que les personnes que M. Malacarne a traquées, avec celles qui, malgré les suppressions de points de collecte des ordures ménagères, continuaient à mettre leurs sacs, on n'a pas arrêté de dispenser des verbalisations à 135 €. Aujourd'hui on en a moins. On a un foyer de deux ou trois agités. J'ai envoyé une note précise parce qu'on a la chance de connaître les situations. Cela veut dire qu'on peut les anticiper. On peut anticiper des choses qui ne sont pas encore faites et qui vont nous permettre de prendre les individus, il faut donc s'en servir.

Mme BARADEL.- Le coup de ce matin, cela a été anticipé.

M. le Maire.- Je ne vous parle pas de ce matin, je vous parle de la vie courante et de vous au milieu de la vie courante. Sous les arcades de la place des Bourras, ou d'autres endroits de ce type, je vous demande, non pas de faire un espion nigérien, mais simplement d'être civique comme certains avec d'autres et de nous aider à supprimer cela, car c'est votre intérêt. Croyez-moi, on le fera. Je le dis souvent à M. Nunez, qui ne va pas prendre la parole pour autant parce que nous avons fini la soirée. Merci.

(La séance est levée à 20 heures.)